

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

Prenez avis que les membres du conseil de la Ville de Mont-Joli ont adopté lors de la séance ordinaire du 15 janvier 2024 les règlements suivant :

1. Règlement 2023-1503 adoptant les prévisions budgétaires et fixant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2024;
2. Règlement 2023-1505 abrogeant le règlement 2021-1459 établissant un programme d'aide financière à l'achat et l'installation d'une borne de recharge à usage résidentiel pour véhicules électriques;
3. Règlement 2023-1507 modifiant et abrogeant le règlement 2022-1492 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la Ville;

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au greffe de l'Hôtel de Ville aux heures normales d'ouverture à savoir du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h15 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h.

Donné à Mont-Joli, ce 16^e jour de janvier 2024.

La greffière,

Kathleen Bossé

Kathleen Bossé, OMA

-30-

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Kathleen Bossé, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel-de-Ville de Mont-Joli entre 8h30 et 12h et de 13h30 à 16h30 le 16^e jour du mois de janvier 2024 et en le publiant sur le site internet de la Ville de Mont-Joli le même jour.

La greffière,

Kathleen Bossé

Kathleen Bossé, OMA